

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=287



FMD : Forfait Mobilité Durable

- Vos droits - Autres -



Date de mise en ligne : lundi 16 décembre 2024

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

FMD : Forfait de Mobilité Durable

La campagne de dépôt des demandes de FMD au titre des déplacements effectués en 2025 est ouverte du **1er décembre jusqu'au 31 décembre 2025** minuit, délai de rigueur. Aucune demande réalisée après cette date ne pourra être acceptée.

Les demandes doivent être effectuées via le portail **Colibris** accessible à partir :

- [-] de l'application **e-colibris** sur smartphone (formulaires de demandes / RH / Forfait Mobilités Durables) ;
- [-] du **PIA** (Services pratiques > Colibris) ;
- [-] directement via le [lien](#)

Pour de plus amples informations, la note académique déposée sur le [PIA](#) détaille les conditions d'éligibilité et les modalités de dépôt des demandes. Elle est accompagnée d'un pas-à-pas d'assistance à la saisie du formulaire et de la liste des modes de transports éligibles.

Le saviez vous ?

Trois montants sont possibles pour le FMD :

- [-] Entre **30 et 59** jours annuels d'utilisation d'un des moyens de transport précité : 100Euros
- [-] Entre **60 et 99** jours annuels d'utilisation d'un des moyens de transport précité : 200Euros
- [-] A partir de **100 jours** annuels d'utilisation d'un des moyens de transport précité : 300Euros

Vous pouvez retrouver ici divers documents :

- [-] la [liste des modes de transports](#).
- [-] le [tuto pas à pas](#).
- [-] la [note académique sur le FMD](#) pour 2025.